

La Courneuve, le 16 janvier 2019



# TENNIS DE TABLE

## Championnat départemental par équipe Lycées

**Mercredi 20 février 2019**

Rendez-vous à 13h30

L.P. Jean-Pierre Timbaud, 103 Avenue de la République, 93300 Aubervilliers  
(salle de Tennis de Table au sous-sol)

Responsable : Maxime LOUIS (06-45-49-18-34, professeur au LP Timbaud à Aubervilliers)

Vous devez vous inscrire sur <http://www.unss.org> (opuss onglet compétitions)

Serveur	
Ouverture le 16/01/2019	Fermeture le 17/02/2019 à 23h45

Au niveau du Tennis de Table Equipe d'Etablissement, les équipes sont composées ainsi :

4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum (mixité obligatoire) + 1 jeune arbitre  
+ 1 jeune coach qui est un «compétiteur» (obligatoire uniquement au chpt de France et Interacadémique)  
A chaque rencontre, si 5<sup>ème</sup> compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1<sup>er</sup> double.

**Lycées** = Mixité obligatoire ouvert aux Minimes, Cadets, Juniors, Seniors (limité à 1 hors jeune arbitre). Ouvert aux joueurs classés FTTT (ou non) mais limités à 550 points par joueur et à 2100 points pour le poids de l'équipe (un joueur non licencié FTTT a 500 points)

**Formule compétition** : 1 double, 1 simple fille, 1 simple A, 1 simple B, 1 double mixte

**Précision sur le classement officiel** = le nombre de points affichés sur SPID en juillet (phase 1) pour les compétitions de septembre à décembre et le nombre de points affichés en janvier (phase 2), valable pour les compétitions de janvier à juin. A ne pas confondre avec la situation mensuelle qui attribue des points qui ne sont pas officiels.

Au niveau du Tennis de Table Equipe Excellence même réglementation que pour les équipes d'établissement sauf qu'il n'y a pas de restriction de classement pour les joueurs (ou pour le poids de l'équipe).

Le championnat par équipe d'établissement est ouvert à toutes les équipes d'A.S., sauf :

-Les A.S ayant terminé sur le podium les 2 années précédentes lors des championnats de France par équipe d'établissement

-les A.S. ayant terminé sur le podium des championnats de France Excellence l'année précédente.

(voir règlement en détail sur la fiche sport nationale téléchargeable sur [unss.org](http://unss.org)/opuss onglet « National », en particulier pour les Sections Sportives Scolaires qui doivent concourir en Excellence).

Voir règlement détaillé sur la fiche sport nationale et départementale, téléchargeable sur le site [unss93.org](http://unss93.org) (rubrique « documents utiles »).

**Les 2 premières équipes du département seront qualifiées pour le championnat d'académie (le 20 mars à Saint Denis)**

